

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 2 novembre 2015, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Martin Lefebvre, M. Francis Gagné, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. André Gagnon, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et prononce la pensée du mois.

207-11-2015

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par M. Jacques Lirette,
appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

208-11-2015

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
appuyé par M. Martin Lefebvre,
et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 23 septembre 2015 et de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 soient approuvés avec dispense de lecture.

209-11-2015

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. Martin Lefebvre,
appuyé par M. Francis Gagné,
et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

| | |
|--|---------------|
| Chèques de C1500527 à C1500584 | 471 238.27 \$ |
| Paiements Internet L1500204 à L1500226 | 59 727.30 \$ |
| Pour un grand total de : | 530 965.57 \$ |

210-11-2015

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET DE DIVERS REPRÉSENTANTS AUX COMITÉS :

Considérant qu'il y a lieu de nommer à chaque séance du mois de novembre un maire suppléant et un représentant du conseil au sein des comités oeuvrant dans le secteur municipal et ce, pour une année;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité que les membres du conseil qui suivent soient nommés pour une période de un an, c'est-à-dire du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016 comme étant représentant aux différents comités oeuvrant dans le secteur municipal :

| | |
|---|--|
| M. André Gagnon, maire | - MRC de La Nouvelle-Beauce - Centre local de développement (CLD) - Chambre de commerce - Comité industriel Saint-Bernard |
| M. Francis Gagné Conseiller siège no. 1 | - Incendie - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Comité industriel de Saint-Bernard |
| M. Martin Lefebvre Conseiller siège no. 2 | - Maire suppléant - Voirie |
| M. Paul-Eugène Poulin Conseiller siège no. 3 | - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Office municipal d'habitation (HLM) - Voirie - Table des aînés de La Nouvelle-Beauce |
| Mme Ginette Camiré Conseillère siège no. 4 | - Loisirs - Coopérative de solidarité santé de Saint-Bernard |
| Mme Sonia Tremblay Conseillère siège no. 5 | - Bibliothèque - Office municipal d'habitation (HLM) |
| M. Jacques Lirette Conseiller siège no. 6 | - Voirie - Comité industriel de Saint-Bernard - Chambre de commerce - Coopérative de solidarité santé de Saint-Bernard |

DÉPÔT PAR LE MAIRE ET LES MEMBRES DU CONSEIL DE LEUR DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :

Dépôt par M. André Gagnon, M. Francis Gagné, M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette de leur déclaration annuelle des intérêts pécuniaires conformément à la loi.

211-11-2015

OCTROI D'UN CONTRAT À CÉRAMI-POSE FRANÇOIS DROUIN ET ASS. POUR LA POSE DE CÉRAMIQUE AU CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard procède à la rénovation du Centre Municipal et qu'il faudra un entrepreneur spécialisé pour la pose de la nouvelle céramique;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Cérami-Pose François Drouin et Ass. au montant de 68.50 \$ de l'heure plus les taxes, pour la pose de la nouvelle céramique au Centre Municipal.

212-11-2015

MANDAT À SYLAR INC. POUR EFFECTUER DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR RÉPARER DES PARTIES DE TOITS ET DE MURS ENDOMMAGÉS PAR LA POURRITURE AU CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise Sylar Inc. à effectuer des travaux supplémentaires pour réparer des parties de toits et de murs endommagés par la pourriture au Centre Municipal.

213-11-2015

INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ALARME INCENDIE AU CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'installation d'un système d'alarme incendie au Centre Municipal par Michel Labrecque Enr. afin de respecter les nouvelles normes actuelles de construction.

214-11-2015

OCTROI D'UN CONTRAT À ARMOIRES AD+ POUR LA FOURNITURE DE LA CÉRAMIQUE AU CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard procède à la rénovation du Centre Municipal et qu'il faudra de la nouvelle céramique;

Considérant les soumissions suivantes :

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Armoires A.D. Plus Qc Inc. | 20 465.73 \$ |
| Céramique L'Entrepôt | 24 515.30 \$ |
| EB-Systèmes Constructions Inc. | 25 560.98 \$ |

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat au plus bas soumissionnaire, soit à Armoires A.D. Plus Qc Inc. au montant de 20 465.73 \$ plus les taxes, pour la fourniture de la nouvelle céramique au Centre Municipal.

215-11-2015

ACHAT DES FOURNITURES POUR LES SALLES DE BAIN ET POUR LA CUISINE CHEZ DESCHÊNES PAR L'ENTREMISE DE PLOMBERIE MATHIEU PARENT INC. POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard procède à la rénovation du Centre Municipal et qu'il faudra de nouvelles fournitures (évier, robinets, toilettes, urinoirs, etc...) dans les salles de bain et dans la cuisine;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat des fournitures (évier, robinets, toilettes, urinoirs, etc...) pour les salles de bain et pour la cuisine chez Deschênes par l'entremise de Plomberie Mathieu Parent Inc. selon les montants mentionnés sur la soumission no. 1310190, pour un total de 10 403.57 \$ plus les taxes, pour le Centre Municipal.

216-11-2015

ACHAT DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION CHEZ ÉMILE BILODEAU & FILS INC. POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat de matériaux de construction pour le Centre Municipal au prix des contracteurs chez Émile Bilodeau & Fils Inc.

217-11-2015

ACHAT D'ÉLECTROMÉNAGERS CHEZ AMEUBLEMENTS TANGUAY POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'électroménagers (1 four, 1 hotte, 1 four encastré et 2 micro-ondes) chez Ameublements Tanguay pour le Centre Municipal.

218-11-2015

ACHAT DE 5 SÉCHOIRS DE MARQUE XLÉRATOR POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard procède à la rénovation du Centre Municipal et qu'il faudra de nouveaux séchoirs à main dans les salles de bain;

Considérant les soumissions suivantes :

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Michel Labrecque Enr. | 655.00 \$ / séchoir |
| Sani-Tech Inc. | 665.00 \$ / séchoir |

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal retienne la soumission la plus basse pour l'achat de 5 séchoirs de marque Xlérator pour le Centre Municipal, soit celle de Michel Labrecque Enr. au montant de 655.00 \$ chacun, pour un total de 3 275.00 \$ plus les taxes.

219-11-2015

ACHAT DE 2 FERMETURES REPLIABLES CHEZ MOBILFLEX POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat de 2 fermetures repliables, une pour la cuisine et l'autre pour le bar, chez Mobilflex pour le Centre Municipal pour un montant de 1 691.00 \$ plus les taxes.

220-11-2015

OCTROI D'UN CONTRAT À VITRERIE LC INC. POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MUR DE VERRE POUR LE HALL D'ENTRÉE DU CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard procédera à la rénovation du Centre Municipal et qu'il faudra un mur de verre dans le hall d'entrée;

Considérant les soumissions suivantes :

| | |
|--------------------------|-------------|
| Vitrierie LC Inc. | 2 150.00 \$ |
| Vitrierie Ste-Marie Inc. | 2 195.00 \$ |

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Martin Lefebvre et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal retienne la soumission la plus basse, soit celle de Vitrierie LC Inc. au montant de 2 150.00 \$ plus les taxes, pour la fourniture et l'installation du mur de verre pour le hall d'entrée du Centre Municipal.

221-11-2015

DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q. PAR ÉQUIPEMENTS G.D.L. LTÉE POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DU LOT NO. 3 746 041 :

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Et résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de Saint-Bernard appuie la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Équipements G.D.L. Ltée afin qu'une partie du lot no. 3 746 041 du cadastre du Québec soit utilisé à une autre fin que l'agriculture sur une superficie d'environ 4 005 mètres carrés, notamment pour de l'entreposage industriel et/ou agricole. La superficie demandée permettrait d'agrandir son emplacement contigu où Équipements G.D.L. Ltée exploite une entreprise spécialisée dans la fabrication et la distribution d'équipements agricoles destinés aux fermes de production porcine. La superficie demandée n'a jamais été utilisé à des fins agricoles.

Cette demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture n'a aucune conséquence sur les activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants. Cette demande ne cause aucune contrainte particulière aux établissements de production animale et la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité.

222-11-2015

DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'ALIGNEMENT DE 8 TERRAINS SITUÉS DANS LA RUE DES PIONNIERS :

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte que l'alignement de la façade des résidences des lots no. 5 601 107, no. 5 601 108, no. 5 601 109, no. 5 601 110, no. 5 601 118, no. 5 601 120, no. 5 601 121 et no. 5 601 122 situés dans la rue des Pionniers, soit perpendiculaire avec la limite latérale du lot. La marge avant minimum et maximum sera calculée à partir du coin avant le plus rapproché de la limite avant.

223-11-2015

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE 4 000 TONNES DE SABLE SUPPLÉMENTAIRES À GESTION FAMILLE VALLIÈRES INC. POUR LES TRAVAUX DU DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Considérant que la Municipalité doit acquérir du sable pour les travaux du Développement du Moulin;

Considérant que Gestion Famille Vallières Inc. a soumissionné à 4.00 \$ la tonne plus les taxes excluant les redevances municipales :

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Gestion Famille Vallières Inc. pour la fourniture de 4 000 tonnes de sable supplémentaires pour les travaux du Développement du Moulin au montant de 4.00 \$ la tonne plus les taxes et les redevances municipales.

224-11-2015

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE 4 000 TONNES DE GROS GRAVIER À GESTION FAMILLE VALLIÈRES INC. POUR LES TRAVAUX DU DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Considérant que la Municipalité doit acquérir du gros gravier pour les travaux du Développement du Moulin;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Gestion Famille Vallières Inc. pour la fourniture de 4 000 tonnes de gros gravier pour les travaux du Développement du Moulin au montant de 6.00 \$ la tonne plus les taxes et les redevances municipales.

225-11-2015

UNE PARTIE DES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ ET MANUEL DE L'ANNÉE 2015 PRIS À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE PROVENANT DES CARRIÈRES ET SABLIERES :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Qu'une partie des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel de l'année 2015 pour un montant de 78 562.85 \$ soit pris à même la réserve financière provenant des carrières et sablières.

DIVERS :

On mentionne que le relevé à la cour municipale pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2015 fait l'objet d'un chèque de 4 327.56 \$ provenant de la Ville de Sainte-Marie.

On mentionne que le montant total des revenus provenant des carrières et sablières pour la période de janvier à juin 2015 s'élève à 15 704.63 \$.

Le rapport des permis de construction déposé par l'inspecteur en bâtiment, démontrant les permis du mois d'octobre 2015 fut déposé à la table du conseil.

Les rapports des analyses d'eau pour le mois d'octobre 2015 sont transmis et déposés à la table du conseil.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

M. André Gagnon nous émet son rapport sur la situation financière de la municipalité. Ce rapport sera transmis à chacune des adresses civiques de la municipalité.

VARIA :

226-11-2015

VENTE DE LA CHARRUE KENWORTH 1988 :

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la vente de la charrue Kenworth 1988, pour un montant de 12 000 \$ à Gestion Davidson Inc.

227-11-2015

ACHAT D'UN SOUFFLEUR DE MARQUE NORMAND N74-240 POUR LE TRACTEUR JOHN DEERE :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un souffleur de marque Normand, modèle N74-260, pour le tracteur John Deere, chez Unicoop, pour un montant de 5 595.00 \$ plus les taxes.

228-11-2015

ACHAT DE 2 RÉFRIGÉRATEURS CHEZ LES ÉQUIPEMENTS RESTO PRO INC. POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard procède à la rénovation du Centre Municipal et qu'il faudra de nouveaux réfrigérateurs;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat de 2 réfrigérateurs neufs avec 2 portes vitrées coulissantes de 44 pouces de large, chez Les Équipements Resto Pro Inc., pour un montant de 1 450.00 \$ chacun plus les taxes et la livraison.

229-11-2015

OCTROI D'UN CONTRAT À EB-SYSTÈMES CONSTRUCTIONS INC. POUR LA FINITION DU HALL D'ENTRÉE DU CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à EB-Systèmes Constructions Inc. pour la finition du hall d'entrée du Centre Municipal, pour un montant de 10 061.40 \$ plus les taxes. Ce montant inclus les éléments suivants : les feuilles stratifiées ignifuges, les feuilles MDF ignifuges, les moulures plates en aluminium anodisé, les quincailleries, l'installation des murs stratifiés, la fabrication des murs stratifiés, l'installation du plancher flottant, l'installation des coups de pied en aluminium et les moulures 90 degrés en aluminium anodisé.

230-11-2015

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Martin Lefebvre,
appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à

21 h 10.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière